

FINANCES

INFORMATIONS

FO
la force syndicale

FO FINANCES : La force syndicale au service de l'action sociale !

Face aux difficultés croissantes rencontrées par les agents, FO FINANCES n'a de cesse de revendiquer une véritable politique d'action sociale réellement ambitieuse, au croisement de la vie professionnelle et extra professionnelle qui permette à tous les agents, actifs et retraités, d'améliorer leur condition de vie.

La Fédération s'y emploie depuis de nombreuses années, par une présence constante et assidue, tant au niveau national (Conseil National de l'Action Sociale : CNAS), qu'au niveau local (Comités Départementaux d'Action Sociale : CDAS).

Sans refaire toute l'histoire de l'action sociale à Bercy, il est tout de même à noter que c'est à l'époque où FO était 1^{re} fédération syndicale du ministère que les évolutions majeures ont vu le jour, notamment (mais pas seulement) en matière d'action sociale (Conflit de 1989 : logement social, mise en œuvre d'un titre restaurant pour les postes isolés).

Depuis, FO FINANCES s'est montrée déterminée et parfois même intraitable à la défense des droits durement acquis mais quelquefois aussi, dans un contexte extrêmement hostile, à la conquête de nouveaux droits.

En 2005, FO a arraché, en fin de séance du CNAS, l'ouverture des droits aux prestations aux personnels contractuels, alors que le président ne concédait qu'une ouverture partielle.

Fin 2005, FO FINANCES a défendu, becs et ongles, une autre gestion des prestations d'action sociale, alors qu'avec l'approbation des fédérations des finances CGT et CFDT, l'administration a procédé à la mise en place d'associations autonomes (ALPAF : Association pour le logement des personnels des administrations financières, AGRAF : association de gestion des restaurants des administrations financières, EPAF : éducation, plein air aux finances).

Cela n'a pas été, loin de là, sans incidence sur l'évolution des prestations ou sur les orientations politiques, quelques exemples !

Dès l'assemblée générale du 13 décembre 2007, une modification des statuts (pourtant adoptés depuis peu) a ouvert les centres EPAF, dans le cadre de conventions, aux agents actifs ou retraités d'autres administrations !

Seule FO s'est opposée à cette évolution statutaire, en proposant que soient d'abord envisagées des mesures tarifaires spécifiques en basse et moyenne saison afin de remplir les centres prioritairement avec des agents « Finances ».

Par ailleurs, cette tendance à l'ouverture s'est confirmée en 2011, avec l'approbation d'un projet de SCI conjointement avec la Fondation d'AGUESSEAU (qui gère les prestations sociales du ministère de la Justice). Là encore, seule FO s'est opposée à ce projet, qui constitue un nouveau démembrement de l'action sociale ministérielle. En outre, en confiant au secteur privé l'exploitation de ce futur centre, il y a tout lieu d'avoir quelques légitimes inquiétudes sur le caractère social des prestations proposées !

Dernier épisode en date, le 30 juin 2011, l'administration a présenté les perspectives budgétaires 2012 en matière d'action sociale et d'hygiène sécurité et santé au travail. Le projet de budget était en recul de 5 millions d'euros par rapport au budget social 2011 !

Après avoir interrogé la directrice des ressources humaines, afin de savoir si des marges de négociation existaient sur le montant du projet de budget, la délégation FO FINANCES a seule quitté la séance devant une réponse négative de la présidente.